



L'action de l'État en Nord - Pas-de-Calais 2013



Éditorial

Dans un contexte économique difficile, les services de l'État en région se sont mobilisés avec intensité en 2013, pour mettre en oeuvre les mesures décidées par le gouvernement en faveur de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité.

Sur le front de l'emploi, priorité de l'action de l'État, 1,5 milliard d'euros d'exonération de charges ont été accordés. Plus de 54 300 contrats aidés ont été signés, parmi lesquels 6 000 emplois d'avenir ; en 2013 comme en 2012, le Nord - Pas-de-Calais a ainsi bénéficié de 11% des contrats engagés au niveau national. Pour préserver l'emploi, les services de l'État ont également facilité le recours à l'activité partielle, pour près de 28 000 salariés.

Le taux de chômage en région commence à se stabiliser : sa croissance est la plus faible depuis la crise de 2008, et elle est inférieure à l'augmentation nationale. Le chômage des jeunes a particulièrement reculé, de 4 % en un an : c'est trois fois mieux qu'ailleurs en France. Ce combat s'inscrit dans la priorité pour la jeunesse, fixée par le Président de la République, sur laquelle se concentrent les services de l'État. Les bons chiffres obtenus au baccalauréat, depuis plusieurs années maintenant, les résultats reconnus de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, tout comme leurs projets de développement de haut niveau, sont autant d'atouts pour l'avenir du Nord - Pas-de-Calais.

Les efforts de l'État sont unis à ceux des entreprises, des collectivités territoriales et de tous les partenaires régionaux pour permettre au Nord - Pas-de-Calais de réussir la profonde mutation économique en cours, en accompagnant les filières traditionnelles dans leur évolution et en confortant les nouvelles dans leur émergence. Quatrième région exportatrice de France, quatrième région française pour les investissements étrangers, le Nord - Pas-de-Calais inspire confiance, comme en témoigne l'installation, en 2013, de nouveaux grands groupes internationaux (Kubota, IBM, Amazon). Quant aux 90 projets régionaux retenus au titre du Programme des investissements d'avenir, à hauteur de 770 millions d'euros, ils montrent que la culture de l'innovation est bien ancrée dans le Nord - Pas-de-Calais.

L'État apporte une contribution constante à la préparation, dans les meilleures conditions, du territoire à cet avenir. Par la modernisation permanente de sa propre organisation et de son action tout d'abord ; le poids financier de l'État et de ses 140 000 agents dans la région a représenté 20 milliards d'euros en 2013. Déduction faite des recettes fiscales qu'il a perçues, son apport net sur le territoire régional est ainsi de 9,15 milliards d'euros.

L'État intervient aussi, très largement, en coopération avec les collectivités territoriales et les intercommunalités : il les accompagne dans leurs évolutions institutionnelles, il prépare avec elles les grandes contractualisations pluriannuelles européennes et nationales, il intervient à leurs côtés en faveur de l'aménagement et de l'égalité des territoires. C'est dans cette solidarité entre les différents acteurs régionaux que le Nord - Pas-de-Calais avance.



Dominique BUR

Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais



1

L'ÉTAT S'ENGAGE
POUR L'EMPLOI ET
LA COMPÉTITIVITÉ



2

L'ÉTAT GARANTIT
LA COHÉSION SOCIALE



3

L'ÉTAT ASSURE
LA PROTECTION DES
POPULATIONS



4

L'ÉTAT S'INVESTIT
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



5

L'ÉTAT ADAPTE
SON ORGANISATION POUR
PLUS D'EFFICACITÉ

L'ÉTAT S'ENGAGE POUR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ

Dans un contexte de croissance économique faible, les performances économiques régionales apparaissent contrastées. Si certains secteurs laissent entrevoir des signes encourageants de reprise, qui témoignent de la profonde mutation dans laquelle la région est engagée, les conséquences sociales de la crise sont encore fortes. La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi issue de l'accord national interprofessionnel sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi est venue apporter un nouvel équilibre entre la sécurité, nécessaire pour les salariés, et les possibilités d'adaptation des entreprises pour assurer leur compétitivité.

► AGIR POUR L'EMPLOI

En 2013, la progression du chômage s'est ralentie en Nord – Pas-de-Calais : **le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté trois fois moins vite** que l'année précédente, avec une hausse qui est passée en moyenne de 2 300 à 900 demandeurs d'emploi supplémentaires chaque mois. Fin décembre 2013, le taux de chômage régional s'établissait à 13% de la population active : **l'écart s'est ainsi réduit avec la moyenne nationale**, demeurée inchangée à 9,8 %.

L'action de l'État s'appuie sur le Service public de l'emploi, qui coordonne l'ensemble des intervenants de la politique de l'emploi, aux niveaux régional, départemental et local, pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, soutenir les salariés victimes de restructurations et aider les demandeurs d'emploi de longue durée à se repositionner sur le marché du travail.

■ FACILITER L'ACCÈS À UN EMPLOI

Tout au long de l'année, les services de l'État se sont mobilisés pour assurer un niveau élevé de contrats aidés, soutenu par le déploiement des emplois d'avenir et les contrats de génération.

■ Accompagner tous les jeunes vers l'emploi

Les jeunes font l'objet d'une mobilisation intense et de dispositifs spécifiques. En 2013, près de **6 000 jeunes**, majoritairement peu diplômés, ont bénéficié d'un **emploi d'avenir**, qui leur donne une première expérience professionnelle et l'acquisition de compétences pour évoluer vers un autre emploi.

Ce dispositif vient compléter les actions des partenaires régionaux en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes, en mobilisant les collectivités territoriales (Conseil régional, conseils généraux), les missions locales, Pôle emploi...

Par ailleurs, depuis mars 2013, les entreprises de moins de 300 salariés bénéficient d'une aide directe de l'État pour l'embauche en **contrat de génération**, d'un jeune de moins de 26 ans, associée au maintien dans l'emploi d'un senior de plus de 57 ans ou au recrutement d'un salarié de plus de 55 ans. Près de **1 000** aides ont été accordées dans la région en 2013. Dans 53% des cas, il permet au jeune d'accéder à un CDI. Les entreprises de plus de 300 salariés sont incitées à négocier un accord relatif à l'emploi des jeunes et à la transmission des savoirs et des compétences des seniors.

Les **emplois francs**, mis en place depuis le 29 juin 2013, sont, quant à eux, conçus pour lutter contre le chômage des jeunes et contre les discriminations : ils concernent les jeunes issus des quartiers sensibles, où le taux de chômage est deux fois plus élevé que sur le reste du territoire. L'État accorde une aide 5 000 euros aux employeurs pour l'embauche en CDI à temps plein d'un jeune de moins de 30 ans en recherche d'emploi résidant dans les zones urbaines sensibles de communes spécifiquement désignées.

⇒ Les efforts de l'État sont relayés par l'Union européenne : la région Nord – Pas-de-Calais fait partie des 13 régions de France ciblées par le programme « **Initiative européenne pour la jeunesse** » (IEJ), pour laquelle 620 millions d'euros seront mobilisés au titre des fonds structurels européens entre 2014 et 2020 pour aider les jeunes qui ne suivent ni études, ni formation, à trouver un emploi.



© Préfecture du Nord

■ Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes les plus fragiles

Par une aide financière versée à l'employeur, les contrats aidés sont destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2013, plus de **54 300 contrats aidés toutes catégories confondues**



ont été financés par l'État en Nord – Pas-de-Calais : ils représentent plus de 11% du total des contrats aidés signés en France métropolitaine. Près de 77% des bénéficiaires de ces contrats aidés sont des chômeurs de longue durée.

Le fonds social européen (FSE) a été mobilisé au service de l'emploi des publics en difficulté et de la cohésion sociale pour un montant de **33 millions d'euros**. Ont été financés à ce titre, les entreprises, les ateliers et chantiers d'insertion, l'école de la deuxième chance, les compétences clés, la formation des détenus et des demandeurs d'emploi.

■ PRÉSERVER L'EMPLOI EXISTANT

L'État mobilise de nombreux outils au service de l'emploi, à l'occasion de mutations ou de restructurations économiques, et dans une logique de formation professionnelle au long de la vie pour faciliter les transitions professionnelles.

■ Intervenir lors de mutations économiques

Largement soutenue par le Fonds social européen (FSE), **la démarche d'appui aux mutations économiques** portée par les services de l'État, encourage et soutient les projets de sécurisation, maintien et développement de l'emploi et des compétences dans des secteurs ou des territoires fragilisés ou créateurs d'emplois.

L'**activité partielle**, réformée par la loi du 14 juin 2013, évite des licenciements économiques en cas de ralentissement de l'activité, tout en assurant aux salariés une indemnisation partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic en remplacement de leur salaire. Au cours de l'année 2013, **2,5 millions d'heures** ont été consommés (pour une dépense de 16 millions d'euros), soit une mobilisation proche de celle que l'on peut trouver en Allemagne, modèle dans ce domaine.

Parallèlement, les services de l'État ont constaté une baisse du nombre de salariés placés en activité partielle entre le début et la fin de l'année 2013.

L'action de l'État vers les entreprises fragilisées par la crise s'est renforcée depuis 2012 par l'affectation d'un **commissaire au redressement productif**, placé auprès du Préfet de région, qui œuvre pour le maintien et le redressement des entreprises touchées par les difficultés. Son intervention, en amont et en toute confidentialité, concerne une centaine d'entreprises pour un volume d'environ 10 000 emplois.



© Fotolia

Les services fiscaux sont des partenaires actifs des entreprises en cas de difficultés. Le service des impôts des entreprises (**SIE**) a ainsi accordé en 2013 des délais de paiement (dans la limite de 6 mois) dans le cadre de **634 plans représentant près de 26 millions d'euros d'encours**, traduisant la volonté d'aider les entreprises en cas de difficultés momentanées.

Par ailleurs, les Commissions des chefs de services financiers (**CCSF**) ont accordé **358 plans de règlements au niveau régional**, pour un montant de créances en hausse de 37 % sur un an, ce qui représente un total de **14 495 emplois et 103,5 millions d'euros de créances**.

⇒ Les CCSF sont des instances départementales de concertation et de coordination, présidées par le directeur régional ou le directeur départemental des finances publiques, et associant l'ensemble des créanciers publics (Finances publiques, Douanes, Direccte, URSSAF, Pôle emploi, RSI). Elles ont pour objet d'examiner les demandes de délais présentées par les professionnels connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales et les demandes de **remise de dettes fiscales et sociales**. La saisine de la CCSF a pour conséquence l'arrêt des procédures de recouvrement contentieuses.

La même tendance a été observée dans les Comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI), chargés de détecter le plus précocement possible les difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde : dans le Nord Pas-de-Calais, une **centaine d'entreprises représentant 6 934 emplois** ont bénéficié des services des CODEFI.

■ Accompagner les restructurations économiques

L'État accompagne les entreprises qui envisagent une procédure de licenciement pour motif économique en mettant en œuvre un **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** dans le but d'éviter les licenciements ou, à défaut, d'en limiter le nombre. Réformé par la loi du 14 juin 2013, le PSE assure également le reclassement des salariés dont le licenciement ne pourrait être évité. En 2013, les services de l'État ont instruit **45 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)** concernant **2 570 salariés licenciés**.

Par ailleurs, en 2013, plus de **7 500** salariés ont accepté un **contrat de sécurisation professionnelle** après leur licenciement économique. Ce contrat est mis en œuvre par Pôle emploi dans les entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement/liquidation judiciaire. Il a pour but de favoriser un retour rapide à l'emploi durable par la reconversion, le perfectionnement et la création/reprise d'entreprise. Les adhérents aux CSP bénéficient d'un accompagnement renforcé et personnalisé ainsi que d'une allocation de sécurisation professionnelle équivalant à 80% du salaire brut sur une période de 12 mois maximum.

▪ **Développer la formation professionnelle pour améliorer les qualifications et les adapter aux besoins des employeurs**

L'adaptation des compétences des salariés aux besoins du marché de l'emploi est un enjeu fondamental : on estime en effet à 20 000 le nombre d'emplois non pourvus dans la région chaque année.



© Préfecture du Nord

Ce sont **plus de 66 000 formations destinées aux demandeurs d'emploi** qui étaient offertes à fin 2013 en Nord – Pas-de-Calais. Elles sont financées par le Conseil régional, Pôle emploi, l'Agefiph ou les partenaires sociaux. Depuis mi 2013, le **Plan de formations prioritaires pour l'emploi (PFPE)** a permis de compléter les interventions des acteurs publics en matière de formation dans l'objectif de proposer 30 000 formations en 2013 et 100 000 en 2014 au plan national. En Nord - Pas-de-Calais, le plan de formations prioritaires pour l'emploi a permis l'ouverture de **4 750 formations supplémentaires**.

⇒ Le contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (**CPRDFP**) est devenu l'outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation professionnelle en Nord – Pas-de-Calais. En 2013, 7 contrats d'objectifs sectoriels ont été signés avec des branches professionnelles couvrant 320 000 salariés (agroalimentaire, commerce, sanitaire et social...). Dans leur cadre, **5 600 salariés** ont été formés grâce aux actions de développement de l'emploi et des compétences (**ADEC**) – soutien financier de la démarche emploi et compétences d'une branche professionnelle confrontée à des mutations économiques. L'État a ainsi contribué à la structuration et au développement des entreprises de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** en mobilisant ses outils financiers et d'ingénierie. Porté par le CRESS, une action de développement de l'emploi et des compétences consacrée à l'ESS, qui vise la formation de 360 salariés de l'ESS.

Par ailleurs, en 2013, l'État, le Conseil régional et la Communauté urbaine de Lille ont mis en oeuvre une **plate-forme d'anticipation des mutations économiques sur le territoire de la métropole lilloise**, labellisée par le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Elle initie un

modèle alternatif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en permettant aux entreprises de se préparer aux évolutions économiques avec un temps d'avance, de sécuriser les parcours professionnels des salariés par l'adaptation de leurs compétences et ainsi d'éviter des réinsertions toujours plus difficiles après une période de chômage.

Parallèlement, un projet similaire a été initié sur **le territoire d'Arras-Lens-Béthune**, dénommé « Action Territoriale Emploi Compétence - **A TEC** ».

La loi du 5 mars 2014 – préparée à la suite de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle – apporte dorénavant les conditions d'une efficacité renforcée de la formation professionnelle pour l'avenir :

- Création à partir du 1er janvier 2015 d'un compte personnel de formation, crédité chaque année et suivant chaque personne tout au long de sa vie professionnelle ;
- Entretien professionnel avec l'employeur obligatoire, tous les deux ans, pour étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés. Un conseil en évolution professionnelle sera dispensé gratuitement par des institutions telles que Pôle emploi ou l'APEC ;
- Orientation des fonds de la formation en priorité vers les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés, les jeunes en alternance et les salariés des petites entreprises. Les entreprises verseront une contribution unique de 1% de la masse salariale ;
- Réforme du financement des syndicats et du patronat. Un fonds sera créé et financé par l'État et les entreprises.

► **RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**

Les services de l'État interviennent avec détermination pour renforcer la compétitivité des entreprises et ainsi stimuler la croissance et l'emploi.

■ **LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

Regroupant 35 mesures concrètes, le **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi** est l'instrument principal qui a été déployé par l'État en 2013.

Deux mesures phares ont été mises en place dès le début de l'année 2013 : Bpi-France, la Banque publique d'investissement, et le crédit d'impôt compétitivité emploi.



▪ Bpifrance, la Banque publique d'investissement

Bpifrance intervient en appui des politiques publiques pour promouvoir le développement économique régional. Elle offre aux entreprises de la région un outil pour soutenir leur croissance et l'emploi local et améliorer leur situation économique. Les entreprises peuvent bénéficier de la garantie de concours financiers, du renforcement de fonds propres ou du financement de projets d'investissement ou d'innovation.

En qualité d'opérateur du programme des investissements d'avenir (PIA), Bpifrance a accordé près de 100 millions d'euros pour des **contrats de développement participatif** ainsi que 23 millions d'euros pour des projets structurants portés par les pôles de compétitivité. Bpifrance intervient également en appui de la politique de relocalisation des activités industrielles à travers la gestion des crédits dédiés au dispositif des aides à la réindustrialisation.

▪ Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE est l'une des principales mesures fiscales en faveur des entreprises. Il représente une importante économie d'impôt pour investir, embaucher, innover et gagner en parts de marché. Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu peuvent améliorer leur compétitivité en diminuant le coût du travail des salariés rémunérés jusqu'à 2,5 fois le SMIC. De **4 % en 2013, le taux du crédit d'impôt est depuis le 1er janvier 2014 de 6%** des salaires.



© Photos libres

Au 31 décembre 2013, le préfinancement du CICE a bénéficié aux entreprises de la région pour un montant de **62,6 millions d'euros** (4^e région de France). En 2014, une seule déclaration, couplée avec celle des résultats, sera requise. Un remboursement immédiat est appliqué pour les entreprises en difficulté, les jeunes entreprises innovantes, les entreprises nouvelles et les PME.

Le CICE facilite également la constitution de **trésorerie** des entreprises par le biais du mécanisme de cession de

créance : Bpifrance ou une banque commerciale peut accorder un financement immédiat égal à 85 % du CICE. Le **crédit impôt recherche (CIR)** est, quant à lui, une mesure de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier de ce dispositif en les déduisant de leur impôt. Il est calculé depuis le 1er janvier 2013, sur la base de 30 % des dépenses de R&D éligibles dans la limite de 100 millions d'euros, 5% au-delà. Sur l'année 2013, **44,3 millions d'euros** ont été mobilisés dans le cadre de ce dispositif.

⇒ Le **crédit d'impôt innovation** est également une mesure fiscale, réservée aux PME, qui peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de **20 % des dépenses** nécessaires à la conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux. L'assiette est plafonnée à **400 000 euros**.

Le soutien à la compétitivité s'exprime aussi par les fonctions de **médiation** que joue l'État :

- **les fonctions de médiation des relations interentreprises et de médiateur des marchés publics** se sont renforcées en 2013, concernant plus de **2 500 emplois** ;
- **la médiation du crédit aux entreprises**, assurée par les services fiscaux, a permis de débloquer 66,8 M d'euros depuis 2008 : ce qui représente plus de 500 entreprises confortées dans la poursuite de leurs activités et plus de 9 500 emplois préservés.

⇒ En 2014, le **pacte de responsabilité et de solidarité** marque une nouvelle étape de la politique pour relancer la croissance et l'emploi. Au côté de mesures destinées à augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes, il vise à accélérer les créations d'emplois des entreprises, en permettant la baisse du coût du travail, en réduisant les impôts des entreprises et en simplifiant leurs relations avec l'administration.

■ FAVORISER LES INVESTISSEMENTS EN RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS

En 2013, 23 500 créations d'entreprises ont été enregistrées dans la région, soit une évolution comparable à celle de la France entière (hors Île-de-France).

Par ailleurs, le Nord – Pas-de-Calais a attiré en 2013 **9 % des 685 nouveaux projets d'investissements étrangers** réalisés en France, confirmant son attractivité internationale. 3^{ème} région d'accueil d'investissements étrangers en France, le Nord - Pas-de-Calais compte 1 300 entreprises à capitaux étrangers.

Les services de l'État ont su s'organiser pour favoriser l'implantation de ces projets, aux côtés de tous les acteurs institutionnels, fortement mobilisés.



Une mobilisation des services de l'État en lien avec les collectivités territoriales et les agences de développement économique pour une localisation des investissements étrangers en région :

- Amazon : 2 000 emplois
- IBM : 700 emplois
- Kubota (fabrication de tracteurs agricoles) : implantation d'une unité de production près de Dunkerque : 140 emplois prévus à terme (2017).

Depuis août 2013, un **référént unique pour les investissements**, nommé par le Ministre du redressement productif, est placé auprès du Préfet de région. Il apporte une aide concrète aux entreprises qui souhaitent s'installer, revenir ou investir. En lien avec les sous-préfets, les services de l'État et l'ensemble des acteurs locaux, il est chargé de simplifier et d'accélérer les démarches de l'entrepreneur vis-à-vis des services de l'État. Son action a renforcé la relation avec Nord-France Invest et les différentes agences de développement économique de la région. L'identification d'un interlocuteur unique a permis de répondre rapidement aux questions des investisseurs, d'optimiser les délais d'instruction des projets et de faciliter leur mise en œuvre une fois la décision prise. Cette efficacité accrue a en particulier contribué à la décision du groupe japonais Kubota d'implanter à Bierne, près de Dunkerque, un site d'assemblage de tracteurs agricoles devant créer à terme 140 emplois pour un investissement de 40 millions d'euros.

L'État en région s'engage en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services (dont les services à la personne), du tourisme, ainsi que celles du champ de l'économie sociale et solidaire qui a fait l'objet d'un projet de loi et est en attente de décrets d'application.

L'État a poursuivi son implication dans le **Programme régional de création et de transmission d'entreprises** avec plus de **1 000 nouvelles** entrées dans son dispositif NACRE.

Parce qu'ils constituent un secteur économique en essor, l'État a signé en janvier 2013 une convention cadre régionale d'appui au développement des **services à la personne**, avec le Conseil régional, les conseils généraux, la Caisse des dépôts et l'Agence nationale des services à la personne.

L'État accompagne l'évolution des services, de l'artisanat et du commerce par la mobilisation d'un fonds dédié. Le **FISAC** concourt à la mise en œuvre de stratégies de développement local, facilite les investissements destinés à améliorer l'exercice des activités de proximité (immobilier d'entreprises, modernisation des cellules commerciales, accessibilité...) et favorise la collaboration interentreprises. En 2013, 33 opérations ont été financées à hauteur de **2 millions d'euros**.

■ STIMULER L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LES FILIÈRES D'AVENIR

La région Nord - Pas-de-Calais progresse dans le classement des régions européennes au regard des performances en matière d'innovation. Depuis trois ans, les dynamiques partenariales se sont intensifiées au plan régional comme à l'international.

■ Développer les universités et la recherche

Le potentiel de recherche place la région au 9^e rang des régions françaises. Le secteur public y occupe encore une place majoritaire (60 % des 5 500 chercheurs). Les investissements publics sont importants dans la région : 120 millions d'euros ont ainsi été programmés entre 2007 et 2013 sur des actions et projets de recherche au titre des crédits du CPER et du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Sur le plan institutionnel, l'année 2013 marque une étape importante dans le **rapprochement des universités de Lille**, condition pour une nouvelle étape de développement. Les projets communs fondateurs de l'Université de Lille s'attachent à développer des programmes scientifiques pluridisciplinaires, mutualiser les savoir-faire et les outils.



© CHRU de Lille (site internet)

2013 a été l'année d'instauration de deux nouvelles instances, sous la présidence du préfet, du recteur, chancelier des universités, du président du Conseil régional et du président de la communauté d'universités et des établissements (ComUE), pour encore plus de cohérence dans le monde universitaire et de la recherche :

- un **espace prospectif et stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche**, lieu d'échanges et de décisions sur les projets stratégiques ;
- un « **parlement du savoir** », de composition plus large, associant les élus, le monde économique et la société civile.



La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche valorise les logiques contractuelles de sites. En région, le contrat de site porté par la communauté d'universités se donne comme objectifs la formation et l'insertion professionnelles, les formations doctorales, le partenariat euro-régional et l'ouverture internationale, ainsi que la valorisation économique de la recherche (en s'appuyant sur la Société d'accélération de transfert de technologies Nord de France Valo, dotée de 63 millions d'euros issus du PIA).

Il remet en perspective **l'organisation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche** et s'appuie sur une organisation en conférence des opérateurs régionaux et sur la mise en place de commissions territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle des grands territoires infra régionaux.

Enfin, grâce à la mobilisation des différents acteurs, l'année 2013 a apporté la confirmation que la région bénéficiera à l'horizon 2017 d'un nouvel équipement stratégique : une infrastructure de recherche de **résonance magnétique nucléaire** à très haut champ (1 200 Mhz).

▪ **Bâtir un cadre pour les filières d'avenir : la Stratégie régionale de recherche et d'Innovation pour une spécialisation Intelligente (SRI-SI) et les 34 plans de la France industrielle**

Etablie par l'État et la Région, la SRI-SI est construite autour d'axes transversaux prônant plus d'entrepreneuriat, la nécessité d'un nouveau modèle de développement, l'innovation par et pour les services ou encore le renforcement des partenariats européens.

Elle identifie **six domaines d'actions stratégiques** pour le Nord – Pas-de-Calais : Transport et Écomobilité ; Santé et Alimentation ; Ubiquitaire et Internet des objets ; Chimie, Matériau et Recyclage ; Images numériques et Industries créatives ; Énergie.

Au cours de l'année 2013, les priorités de la politique industrielle de la France ont été présentées et reposent sur l'engagement de **34 plans industriels**. En région, la réflexion est engagée pour assurer une cohérence et une synergie entre la SRI-SI et les plans industriels.

L'État accompagne le développement économique des entreprises et de l'emploi en soutenant les **7 pôles de compétitivité** présents en Nord – Pas-de-Calais, en incitant à la structuration de filières stratégiques et en mobilisant les aides à la création d'entreprises. L'année 2013 a été marquée par la mise en place de la phase 3 de cette politique, se manifestant par l'établissement de contrats de performance.

Les services de l'État accompagnent les filières dans leur structuration.

Dans le domaine de l'innovation et du développement de la filière économique **numérique** régionale, la candidature, soutenue par l'État, de la métropole lilloise à la labellisation « **French Tech** », en vue de l'émergence d'un quartier numérique, conforte les efforts de reconversion du territoire vers une économie de la connaissance. La labellisation lilloise facilitera la croissance des entreprises de la région, en accord avec les intercommunalités.

Les Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire, tenues en mars 2013 ont débouché en début d'année 2014 sur l'installation d'un **comité régional de la filière alimentaire**, composé de représentants de l'État, du Conseil régional et des chefs d'entreprises ; il sera chargé d'animer, de coordonner et d'établir un plan d'action à destination de l'ensemble de la filière, du monde agricole à la distribution, déclinant ainsi à l'échelle régionale le contrat de filière alimentaire national signé à la mi-2013.

Une excellence reconnue dans le cadre du Programme des investissements d'avenir

Le Programme des investissements d'avenir (PIA) joue un rôle prépondérant dans la structuration nationale du soutien aux entreprises, en particulier en matière d'innovation. Il le restera pendant toute la période couverte par les contractualisations 2014-2020 : le gouvernement a annoncé à l'été 2013 le prolongement du programme (PIA2), avec une dotation nouvelle de 12 milliards d'euros au niveau national.

Chiffres clés :

- 90 projets concernant le Nord – Pas-de-Calais (fin 2013) pour un total de **766 millions d'euros**
- Recherche : 29 projets pour 310,7 millions d'euros
- ES et formation : 20 projets pour 96,5 millions d'euros
- Filières industrielles, PME : 23 projets pour 271,8 millions d'euros
- Développement durable : 12 projets pour 73,8 millions d'euros
- Numérique : 6 projets pour 13,3 millions d'euros

■ ASSURER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement des entreprises passe également par la lutte pour la santé et la sécurité au travail et contre les fraudes, en vue de protéger les salariés et les consommateurs.

▪ Préserver la santé et la sécurité au travail

Dans le domaine des risques professionnels, l'action engagée depuis plusieurs années pour la prévention des risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante a été poursuivie.

L'inspection du travail est intervenue dans de nombreuses entreprises pour faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés, notamment en matière de durée maximale de travail et de temps minimum de repos pour le personnel de conduite dans les entreprises de transport routier et plus généralement en matière d'heures supplémentaires.

La réforme des services de santé au travail a été poursuivie.

Les services de l'État ont organisé en novembre 2013 un séminaire destiné à informer les entreprises sur les systèmes de sécurité informatique.

▪ Lutter contre le travail illégal

L'accent a été mis en 2013 sur les fraudes complexes liées à des opérations de sous-traitance et au recours à de faux statuts de travailleur indépendant. Plus de 1 500 contrôles dans les entreprises de secteurs ciblés ont été effectués (bâtiment, hôtels-cafés et restaurants, gardiennage et sécurité...) de manière concertée entre les inspecteurs du travail, l'URSSAF, les services des impôts, la police et la gendarmerie. Des contrôles ont également été mis en œuvre dans les entreprises étrangères intervenant avec leur personnel au titre de prestations de services internationales. Les contrôles ont porté essentiellement sur la construction (BTP), l'industrie et le transport routier de marchandises.

■ PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pour limiter la dépendance énergétique de la France et donner un nouvel élan à l'économie, les services de l'État en Nord - Pas-de-Calais s'engagent pour la mise en place d'un nouveau modèle, respectueux de l'environnement et économe en énergies non renouvelables.



Qu'est-ce que la transition écologique et énergétique (TEE) ?

La transition écologique et énergétique désigne le passage d'un système utilisant des ressources non renouvelables à une utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources, grâce à l'adaptation des comportements et des politiques publiques par l'innovation.

Plusieurs des 34 plans de la France industrielle présentés en septembre 2013 concourent à sa mise en œuvre.

Exemples de mesures permettant la transition écologique et énergétique :

- la rénovation thermique des bâtiments ;
- l'évolution des transports et de la mobilité ;
- l'adaptation de la production et des usages des énergies et la moindre dépendance aux ressources rares ;
- la sobriété en eau ;
- le développement de l'économie circulaire.

Région industrielle fortement dépendante de l'énergie, carrefour de circulations, mais aussi, et de plus en plus, région de services, notamment informatiques, le Nord - Pas-de-Calais présente à la fois des enjeux environnementaux et des atouts économiques dans la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

C'est pourquoi l'État a soutenu, dans le cadre du Programme des investissements d'avenir, un projet d'institut pour la transition énergétique, l'ITE-IFMAS (Institut pour la transition énergétique concernant l'institut français des matériaux agro-sourcés) qui vise à stimuler la compétitivité de la filière française de chimie du végétal. Il rassemble 11 partenaires publics et privés et a bénéficié de 70 millions d'euros de financement de l'État dans le cadre du PIA.

⇒ L'appellation « Institut pour la transition énergétique » (ITE) correspond à l'une des actions du programme des Investissements d'Avenir. Dotée d'une enveloppe globale de 1 milliard d'euros, cette action vise à constituer un nombre restreint de campus d'innovation technologique, aptes à acquérir une dimension mondiale sur les filières énergétiques et climatiques.

Le développement de transports respectueux de l'environnement est une voie que les différents acteurs régionaux souhaitent expérimenter ; à ce titre, la **mobilité électrique** est porteuse de débouchés pour la région. Elle peut être financée dans le cadre du PIA, pour aider les collectivités, dont le Conseil régional, à expérimenter le déploiement de **225 bornes** permettant de recharger les véhicules électriques sur l'ensemble de la région.



▪ Réduire la consommation des ressources naturelles non renouvelables

La production d'énergies renouvelables en Nord - Pas-de-Calais représente environ 4 % de sa consommation énergétique finale. L'État soutient la décentralisation de la production d'énergies renouvelables en :

- certifiant les exploitants de grandes installations de production d'électricité renouvelable (éoliennes, installations de biogaz, centrales de co-génération) : 15 certificats ont été délivrés en 2013 ; la puissance éolienne en service s'est accrue de 10 % en un an, à 530 MW ;
- favorisant le raccordement au réseau des nouvelles installations : un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables a été approuvé par le préfet de région fin 2013.

Dans le cadre du schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie (SRCAE), les secteurs prioritaires sont l'éolien, le solaire, la biomasse et les réseaux de chaleur.

Le schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie (SRCAE)

Approuvé par le Préfet de région en novembre 2012, ce schéma élaboré conjointement entre l'État et le Conseil régional définit les objectifs régionaux à horizon 2020 pour lutter contre le changement climatique, notamment en diminuant les consommations d'énergies non renouvelables :

- réduire à 20 % des consommations énergétiques finales et des émissions de gaz à effet de serre ;
- atteindre une part d'au moins 12 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale ;
- multiplier par quatre le taux annuel de rénovation énergétique des bâtiments.

Pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, il prévoit aussi une division par trois de l'augmentation annuelle des sols artificialisés et une réduction des émissions des polluants atmosphériques.

L'État accompagne également la rénovation thermique en coordonnant 43 points rénovation info-service, en mobilisant les acteurs et en soutenant financièrement des projets. Le fonds chaleur renouvelable, destiné aux collectivités et aux entreprises, a permis de soutenir 26 projets pour un montant de **11,6 millions d'euros** en 2013. Un appel à projets a été lancé auprès des collectivités dans le cadre du **plan national de rénovation énergétique de l'habitat** «J'éco-rénove,

j'économise». **1 830 logements HLM** ont bénéficié d'une rénovation thermique financée par les éco-prêts et les fonds européens.



© Ministère de l'écologie et du développement durable

Dans le domaine des transports, **19 projets de transport collectif en site propre** (métro, tramway, bus à haut niveau de service) ont été sélectionnés suite au lancement d'un nouvel appel à projet national en 2013. Les précédents appels à projet avaient notamment permis de financer le tramway ligne 2 de Valenciennes, une opération de doublement de longueur des rames du métro de Lille, des bus à haut niveau de service à Béthune et Douai.

L'économie circulaire doit permettre quant à elle de rendre indépendants la croissance économique et la préservation des ressources naturelles par exemple par l'éco-conception, le recyclage ou le partage des biens. Un travail est mené sur l'économie circulaire en Nord - Pas-de-Calais pour augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et ainsi diminuer l'impact sur l'environnement. Onze programmes locaux de prévention ont aussi été mis en place afin que les collectivités limitent la production de déchets et réduisent leurs coûts de gestion.

L'État et la Troisième révolution industrielle

L'État soutient la dynamique de « **Troisième révolution industrielle** » portée par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et la Chambre de commerce et d'industrie régionale Nord de France, avec l'accompagnement du prospectiviste américain Jeremy Rifkin. Cette démarche unique en France illustre la culture d'innovation du Nord - Pas-de-Calais. Fondée sur l'émergence d'une économie moins dépendante des énergies fossiles, elle allie nouvelles technologies, énergies renouvelables, performances énergétiques de l'habitat. A la fin 2013, une trentaine de projets était identifiée, parmi lesquels plusieurs écoquartiers. L'État est co-financier de la majorité de ces projets, par ses services (DREAL) ou des opérateurs (ADEME, Bbifrance, Caisse des dépôts et consignations), parfois au titre du PIA.

L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE

Garantir le bien-être des populations, prévenir les risques, informer, alerter, protéger les personnes, les biens et l'environnement sont des missions qui relèvent de l'État.

► L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE EN ASSURANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les enjeux sociaux sont très forts en Nord – Pas-de-Calais et justifient un effort particulier mené par l'État, notamment depuis la crise de 2008.

■ LA MOBILISATION POUR LA JEUNESSE

La **déclinaison régionale du plan national d'action en faveur de la jeunesse** a été présentée le 31 mai 2013. Elle comporte 47 mesures relatives à la santé, au logement, aux conditions de vie, à la place des jeunes dans la société et dans la vie politique. Les principales actions mises en place en 2013 ont concerné :

- l'emploi des jeunes, favorisé en particulier par le développement des emplois d'avenir (près de 900 ont été accordés dans les domaines du sport et de l'animation parmi les 6 000 signés) ;
- la qualité éducative des projets des accueils collectifs de mineurs ;
- l'expérimentation de la **Garantie jeune** dans le Pas-de-Calais, combinant un accompagnement des jeunes et une garantie financière équivalant au RSA. Le déploiement du plan se poursuivra en 2014, avec notamment la construction, en partenariat avec le Conseil régional, d'une plate-forme pour encourager la mobilité des jeunes, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités ;
- le développement du **service civique** : vecteur privilégié pour favoriser l'engagement citoyen de la jeunesse. Grâce au service civique, **5 000 jeunes de la région** ont effectué ou démarré des missions d'intérêt général dans les champs de la solidarité, de la culture et des loisirs, du sport, de l'éducation pour tous, de l'environnement et de la santé.

L'État encourage également le développement de points d'accueil et d'écoute Jeunes (une vingtaine dans la région, 415 000 euros), structures de proximité destinées à l'écoute, à la sensibilisation, à l'orientation et à la médiation pour des jeunes exposés à des situations à risque et leur entourage.

■ PROTÉGER ET ASSURER L'INSERTION DES PLUS VULNÉRABLES

Pour protéger les plus vulnérables et faciliter leur insertion, l'État a lancé en région le 6 novembre 2013 le **plan pluriannuel 2013-2017 de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**, lors des rencontres territoriales de la lutte contre la pauvreté. Ce plan met l'accent sur la prévention, l'accompagnement vers l'insertion et la mise en réseau des acteurs. Il concerne l'accès aux droits, l'emploi, le logement, la santé, la famille, et l'inclusion bancaire. Il a d'ores et déjà permis la réalisation d'un diagnostic régional de la pauvreté sur la base duquel seront initiées des actions ciblées.



© service-civique.gouv.fr

L'illettrisme a été déclaré en 2013 «grande cause nationale». En Nord - Pas-de-Calais, où plus d'un habitant sur dix est en situation d'illettrisme (11% de la population selon une enquête réalisée en 2011-2012 contre 7% en moyenne au niveau national), la situation s'améliore grâce à des actions portées par tous les acteurs. Les assises régionales de l'illettrisme tenues le 27 juin 2013 ont ainsi permis un échange sur la situation et les outils de la lutte contre l'illettrisme.

Pour **sortir de la gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence**, un projet territorial de sortie de l'hiver a été mis en place, après l'hiver 2012-2013. Il vise à ne pas remettre à la rue les personnes hébergées ou logées, à développer l'accompagnement social et à recomposer l'offre d'hébergement. Pour répondre à ces objectifs, l'État a investi **8,6 millions d'euros en 2013** dans la pérennisation de 323 places d'hébergement d'urgence, la consolidation de la veille sociale et des logements adaptés. Le parc d'hébergement d'accueil, de stabilisation et d'insertion est actuellement de **9 807 places pérennes** dans la région. La recherche d'articulation entre hébergement et



logement a donné lieu, dans le Pas-de-Calais, à la du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion, en concertation avec le Conseil général et la CAF.

En 2013, l'État a consacré 14,8 millions d'euros au financement des mandataires judiciaires à la **protection des majeurs**. Dans la région, les besoins sont plus importants qu'en moyenne en France du fait d'une population vieillissante et plus précaire. En 2013, 48 000 mesures de protection juridique (tutelle, curatelle,...) ont été exercées, dont 65% par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Au titre de la cohésion sociale, près de 7,3 millions d'euros ont été mobilisés (crédits d'intervention du Centre national de développement du sport - CNDS) pour mettre en œuvre 2 258 actions **favorisant l'accès au sport** des jeunes scolarisés, des jeunes filles ou femmes, des publics socialement défavorisés ou des personnes en situation de handicap. Cette mise en œuvre est décidée par la Commission territoriale du CNDS, instance partenariale qui associe étroitement l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

■ AGIR POUR L'ACCÈS DE TOUS À UN LOGEMENT DÉCENT

L'intensité de l'action de l'État est sous-tendue par une proportion importante des ménages en situation de précarité énergétique et une forte ancienneté du parc de logement, souvent horizontal, héritage du passé minier et textile de la région.



Cité Foch à Henin-Beaumont © Sam BELLET

L'action de l'État en faveur du logement en 2013 :

- **6 580 nouveaux logements sociaux ont été construits** (soit une **hausse de 7%** par rapport à 2012) avec une action prioritaire sur les secteurs où les tensions pour l'accès au logement sont les plus fortes. Les efforts sont ciblés sur les populations les plus fragiles avec un accroissement de l'offre très sociale financée par les prêts locatifs aidés d'intégration (1745 PLAI) ;
- **2 500 logements privés indignes ou en précarité énergétique ont été rénovés** ; 1 400 relèvent du programme de rénovation thermique « Habiter Mieux », renforcé dans le cadre du Plan national de rénovation énergétique de l'habitat, annoncé par le Président de la République en mars 2013 ;
- **1 950 logements ont été réhabilités suite au protocole régional de réhabilitation des cités minières.**

La loi du 18 janvier 2013 a rendu possible la transformation de l'organisme Maisons et cités **Soginorpa**, premier bailleur régional (60 000 logements), en bailleur HLM. Préparée par les services de l'État et effective depuis mai 2014, cette évolution de statut permettra d'améliorer le service aux bénéficiaires, de préciser le cadre des interventions et des obligations et de renforcer l'offre de logements en région (construction de 1 000 logements neufs, rénovation énergétique de 700 logements par an).

Plus globalement, la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ouvre à un accroissement de l'offre de logement en tenant compte des besoins et du pouvoir d'achat de chacun.

■ RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Le gouvernement a initié fin 2012 un **programme d'action pour le droit des femmes** dont la mise en œuvre s'achèvera en 2014. Les services de l'État ont notamment mis l'accent sur la prévention grâce à :

- la création de référents pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de « référents égalité filles-garçons » au sein des établissements du second degré ;
- la **promotion de l'égalité professionnelle** entre femmes et hommes, objet d'un **pacte de mobilisation** signé le 1er juillet 2013 par l'ensemble des partenaires sociaux : le Nord - Pas-de-Calais confirme qu'il est un territoire d'excellence dans



ce domaine. Ce pacte comprend un volet sur l'égalité professionnelle dans les entreprises. Sur les 2 331 entreprises concernées par la négociation sur l'égalité professionnelle, près d'un quart (655) avaient déposé leur accord ou plan d'action fin 2013 (86% pour les entreprises de plus de 1 000 salariés ; 69 % pour les entreprises de 300 salariés et plus ; 20,5% pour les entreprises entre 50 et 299 salariés) ;

- un appel à projets sur l'entrepreneuriat féminin pour encourager les femmes créatrices d'entreprises.

■ PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'année 2013 a été marquée par **une hausse des taux de réussite aux examens** dans l'Académie de Lille, qui confirme la remontée observée ces dernières années par rapport aux moyennes nationales :

- pour le baccalauréat : +3,6 points de réussite au baccalauréat général, +3,3 points au baccalauréat technologique, +2,2 points au baccalauréat professionnel ;
- en CAP (+0,9 point) et au BEP (+3,6 points) ;
- en BTS (+1,6 point).

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 vise à donner à chacun les moyens de mieux apprendre et à remettre les valeurs de la République au cœur de l'école. Elle constitue le cadre de l'action de l'État en matière d'enseignement et de réussite éducative, au sein duquel s'inscrit le projet académique 2013-2016 «Agir ensemble pour l'équité scolaire». Dans l'enseignement agricole, dans le cadre de la refondation de l'école, une démarche participative a permis de finaliser le projet régional de l'enseignement agricole qui fixe pour les 5 prochaines années la politique régionale de l'enseignement agricole.

Signé le 15 octobre 2013, le **pacte national pour la réussite éducative** ouvre de son côté à la mise en place d'actions tenant compte de l'enfant et de son environnement pour favoriser sa réussite.

Qu'est-ce que la réussite éducative ?

La politique de réussite éducative réunit l'ensemble des acteurs de l'école qui interviennent dans et hors temps scolaire autour d'un objectif commun : la réussite de tous les parcours scolaires.

Les thématiques portées sont variées : relation école/famille, prévention et lutte contre l'illettrisme, lutte contre les discriminations et notamment égalité filles-garçons dans le système éducatif, absentéisme, handicap, innovation dans le système scolaire, santé, culture et enfin vie lycéenne.

La nouvelle **École supérieure du professorat et de l'Éducation** (ÉSPÉ Lille Nord de France) a accueilli à la rentrée 2013 près de 3800 étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation. Véritable composante universitaire, l'ÉSPÉ est intégrée à la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France (ComUE) et constitue un vecteur fort de la refondation pédagogique inscrite dans la loi d'orientation. L'entrée en service de cet établissement de formation confortera la qualité pédagogique des enseignants.



© Rectorat

Six priorités ont été poursuivies dans le domaine de l'éducation en 2013.

1) Le primaire, avec :

- l'accompagnement à la mise en œuvre des **nouveaux rythmes scolaires** de 170 communes de la région ;
- la maîtrise des **savoirs de base**, notamment dans les secteurs les plus fragiles, en particulier grâce au dispositif «Plus de maîtres que de classes» et au maintien des capacités de scolarisation des élèves de moins de 3 ans.

2) L'orientation, moteur pour augmenter la qualification des élèves, réduire les inégalités liées au milieu social et au genre et renforcer la continuité entre enseignement scolaire et supérieur via :

- L'initiative «Questions d'avenir : Osez large. Voyez plus loin», qui vise à orienter les collégiens et lycéens vers des choix d'orientation plus diversifiés ;
- Les **cordées de la réussite**, dispositif phare de démocratisation de l'accès aux formations supérieures, (14 labellisées intégrant 149 établissements ; 2 000 élèves concernés) ;
- La labellisation de 260 sites, qui délivrent à toute personne, quelle que soit sa situation, un accueil individualisé et une information sur les métiers et les formations ainsi qu'une réorientation vers l'interlocuteur pertinent. Cette démarche permet d'améliorer et de clarifier l'offre de service en matière d'orientation et favorise le développement d'une culture commune de l'orientation.



3) Le numérique : la stratégie globale vise à la fois les équipements, les contenus, les usages et la formation des pédagogues comme des enfants. En 2013, cette stratégie de développement s'est appuyée sur la désignation de référents numériques dans les établissements. En collaboration avec le Conseil régional et les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'État a accompagné le déploiement dans les collèges, et à titre expérimental dans certaines écoles, d'un environnement numérique de travail (ENT), déjà implanté dans les lycées. Les établissements ont également bénéficié d'un appui logistique et technique, avec par exemple la mise à disposition de matériel nomade et un soutien individualisé apporté par le CNED à des élèves de 6ème dans 80 collèges relevant de l'enseignement prioritaire dans le cadre du projet D'COL.



© Photos libres

4) L'évolution du projet éducatif des internats d'excellence pour proposer des **internats de la réussite pour tous** pouvant accueillir une plus grande diversité d'élèves, et notamment des jeunes décrocheurs. 565 élèves sont accueillis dans les internats et places labellisées de la région.

5) La lutte contre le décrochage scolaire : 14 500 jeunes ont été accompagnés ; 3 500 ont été pris en charge dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire et près de 1 400 sont de retour dans une formation diplômante. L'action de l'État dans la lutte contre le décrochage vise à articuler prévention et remédiation dans le cadre d'une coordination territoriale renforcée des acteurs au sein des 14 réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE). Cette action met l'accent sur la prévention, grâce aux « référents décrochage » présents dans tous les établissements scolaires et à des groupes de prévention dans les établissements les plus exposés. L'État permet aussi aux jeunes décrocheurs d'accéder au service civique tout en bénéficiant en parallèle d'un accompagnement personnalisé.

6) La scolarisation des enfants en situation de handicap : les services de l'État ont élaboré un programme de travail visant à une meilleure information des familles, à l'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire, mais aussi à l'émergence d'une culture commune entre les acteurs médico-sociaux et éducatifs. Ce programme s'est matérialisé par une convention de partenariat sur 4 ans signée le 4 avril 2013 entre l'Agence régionale de santé et l'Éducation nationale. Pour chacune des 3 zones

de proximité ciblées (Béthune-Bruay, Cambrai, Montreuil), un diagnostic partagé a été réalisé.

■ RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

L'État intervient en faveur de l'éducation artistique et culturelle et remédie aux inégalités d'équipement et d'accès à la culture, notamment à destination de la jeunesse et des familles.

L'éducation artistique fait l'objet en Nord - Pas-de-Calais d'un engagement significatif de l'État et de toutes les collectivités territoriales, que ce soit en termes de financement ou d'élaboration d'offres. Ainsi en 2013 :

- à la suite à la loi du 8 juillet 2013 de refondation de l'école, l'académie de Lille, le Préfet de région et la direction régionale des affaires culturelles ont défini le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle proposé aux élèves au long de leur scolarité (mise en œuvre à partir du début d'année 2014) ;
- le dispositif hors temps scolaire d'éducation à l'image «**Passeurs d'image**», cofinancé avec le Conseil régional a fêté ses 20 ans. A cette occasion a été inaugurée la plate-forme de production et de diffusion Notr'Agora, outil de travail collaboratif cofinancé par l'État et la Région ; 100 000 chèques-cinéma ont été distribués, 360 séances de cinéma en plein air ont été organisées dans les quartiers des villes de la région et 320 ateliers de pratique artistique ont permis à des jeunes de réaliser une création ;
- 52 résidences d'artistes ont été déployées dans le cadre des différents programmes proposés aux collectivités ;
- une **convention «culture santé»** a été signée par l'Agence Régionale de santé et la Direction régionale des affaires culturelles avec plusieurs établissements hospitaliers. Elle vise à soutenir ceux qui souhaitent développer des actions artistiques et culturelles en lien avec les professionnels du territoire ;
- la **convention triennale culture justice** a permis de poursuivre pour 10 établissements pénitentiaires le développement d'activités culturelles spécifiques, le renforcement des liens avec des établissements culturels et la valorisation à l'extérieur des activités menées en milieu pénitentiaire.



Musée du Louvre-Lens © DRAC

L'ÉTAT ASSURE LA PROTECTION DES POPULATIONS

La protection des personnes, des biens et de l'environnement relève des missions régaliennes de l'État.

► ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

La **zone de sécurité prioritaire** (ZSP) est une réponse adaptée aux problèmes spécifiques des territoires concernés, avec une méthode de travail à la fois globale et ciblée, destinée à favoriser la lutte contre la délinquance. Des résultats encourageants ont été observés depuis leur création dans les ZSP de Lille, Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et Boulogne-sur-mer, où on note des résultats concrets (baisse des faits de délinquance respectivement : - 4,5% pour Lille, - 6,2% pour Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et -13,5% pour Boulogne-sur-mer). Deux nouvelles ZSP ont été créées en 2013 sur les secteurs de Maubeuge-Louvroil et Lens-Sallaumines. L'action de l'État dans les ZSP comporte un volet de prévention basé sur la coordination entre les élus, le parquet, les services de l'État, et les acteurs privés.



© Préfecture du Nord

La **stratégie nationale de prévention de la délinquance** adoptée en juillet 2013 a été déclinée par des **plans départementaux** de prévention de la délinquance en fin d'année. Sur la base de diagnostics, ces plans prévoient des programmes d'action pour les trois priorités identifiées au niveau national : les jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes et des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, l'amélioration de la tranquillité publique. Les actions de prévention et de lutte contre la délinquance ont été soutenues par le fonds interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 2,1 millions d'euros et l'État a apporté un soutien financier de 1 million € aux collectivités pour l'installation de caméras de video-protection dans les lieux ouverts au public. La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée constitue une priorité inter-services ; grâce à la mise en œuvre du plan national de lutte contre les

cambriolages, la mobilisation des forces de police et de gendarmerie a permis une amélioration significative de la situation en fin d'année.

L'État lutte également contre les **violences faites aux femmes**. En 2013, le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales a été élargi. Il regroupe les professionnels concernés par ces questions (renseignements juridiques, hébergement, protection, soutien social, écoute spécialisée, soins) et a permis l'édition d'un guide à usage des professionnels et d'une brochure d'information grand public. Dans le Nord, 2,2 millions d'euros ont été consacrés à l'accompagnement des victimes (accompagnement psychologique et juridique ; accès à l'hébergement et à l'emploi), à la formation et la sensibilisation des professionnels et à la prévention des violences. Dans le Pas-de-Calais, des associations d'aide aux victimes accueillent le public en 30 points.



Pour réduire le nombre d'accidents et de victimes, l'action de l'État dans le domaine de la **sécurité routière** allie prévention, dissuasion, formation et répression. En 2013, 139 personnes ont perdu la vie sur les routes de la région, soit 8 % de moins qu'en 2012. S'il est resté stable dans le Pas-de-Calais, le nombre des accidents mortels a baissé de 17,3 % dans le Nord. Les opérations de répression coordonnées ont été maintenues à un niveau élevé. Une attention particulière est portée aux catégories sur-représentées dans les accidents : les piétons dans le Pas-de-Calais (18 % des victimes), les deux-roues motorisés dans le Nord (61 % de tués de plus qu'en 2012).

► LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

La mission de sécurité civile de l'État comprend la planification, la gestion des crises, la protection et l'accompagnement des populations et la sensibilisation aux risques majeurs.

En 2013, l'État a fait face à plusieurs situations exceptionnelles : l'épisode neigeux du mois de mars, l'accueil du Technival en mai sur la base aérienne de Cambrai et l'alerte au risque de submersion sur le littoral régional en décembre. Pour faire face à ce type de situation, des exercices de gestion de crise sont organisés régulièrement au niveau zonal ou départemental avec de nombreux partenaires.

L'État poursuit sa mobilisation dans la **prévention des risques** en intervenant notamment sur :



- les risques de pollution marine : un nouveau dispositif Polmar-terre (plan déclenché en cas de pollution d'origine marine touchant les terres), plus allégé, a été approuvé en 2013 en tenant compte des changements d'attribution entre les services de l'État ;
- les risques industriels : fin 2013, 24 plans de prévention des risques technologiques étaient approuvés sur les 30 à réaliser en Nord - Pas-de-Calais ; pour assurer la sécurité des établissements industriels, les services de l'État ont réalisé 1 324 inspections d'établissements industriels, 176 inspections d'établissements agricoles, et 684 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse (vérification de la conformité des rejets industriels) ;
- les risques littoraux et climatiques : cinq plans de prévention des risques littoraux, l'établissement de cartographies d'inondation sur les territoires à risques. Par ailleurs, un travail spécifique a porté sur la pérennisation du polder des waterings et la préparation de l'évolution de l'institution interdépartementale des **waterings** en syndicat mixte ouvert ;
- les risques miniers.

L'État aide également les victimes de **catastrophes naturelles**. Des mesures d'allègement des charges financières à hauteur de 500 000 € ont été mises en œuvre pour venir en aide aux exploitations agricoles sinistrées suite aux fortes pluies survenues fin 2012.

► LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ

Promouvoir et préserver le capital santé de chacun, mais aussi agir sur les déterminants environnementaux de santé sont des impératifs au quotidien et des enjeux pour l'avenir du Nord-Pas -de-Calais, qui demeure la région où l'espérance de vie est la plus faible, avec un écart de 2,7 ans par rapport à la moyenne nationale.



© Préfecture du Nord

■ ADAPTER L'OFFRE DE SOIN AUX TERRITOIRES

En 2013, l'Agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais a :

- soutenu la signature de 7 nouveaux contrats de santé (4 dans le Nord et 3 dans le Pas-de-Calais) qui permettent de développer des actions d'accompagnement et de coordination, de soins et de prévention au plus près des besoins des populations ;
- encouragé la mise en place de structures professionnelles (maisons et pôles de santé) dans les zones fragiles ou en difficulté pour l'accès aux soins ;
- piloté la réflexion autour des besoins des territoires en organisant 4 débats dans le cadre du «Pacte santé-territoire», plan global de lutte contre les déserts médicaux, et un forum «soutenir les maisons et pôles de santé» qui s'est tenu à Lille le 27 juin 2013.

Le soutien aux projets d'e-santé

L'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la santé permet d'enraciner une culture du fonctionnement en réseau (coopérations inter-hospitalières ; mutualisation des ressources médicales rares) et de renforcer l'approche territoriale des offres de soin (accès à des soins de qualité, y compris dans les zones les plus éloignées).

En 2013, l'Agence régionale de santé a soutenu le **déploiement du numérique en secteur hospitalier** grâce à un schéma directeur doté de 25 millions d'euros par le ministère de la santé.

L'État met aussi en œuvre, en lien avec la Région et avec un soutien de 17 millions d'euros du FEDER, un programme régional de télémédecine, pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication pour mettre des professionnels de santé en rapport entre eux ou avec un patient.

La première journée «Ma santé en Nord - Pas-de-Calais», qui a eu lieu le 10 avril 2013, a permis à près de 500 personnes d'échanger et de partager autour du diagnostic santé de la région et sur le projet régional de santé.



■ PROTÉGER LA SANTÉ DES PLUS FRAGILES ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES MALADES

L'État met en œuvre des actions adaptées aux plus fragiles et des actions au service des personnes malades en :

- finançant la démarche de **médicalisation des EPHAD** avec plus de 12 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 5 millions par anticipation pour 2014, ce qui permettra entre autres de renforcer les effectifs en personnels soignants ;
- s'engageant dans l'élaboration d'un **programme régional autisme**, qui devrait être finalisé fin 2014. Il permettra d'améliorer la prise en charge de l'autisme, priorité gouvernementale, et des troubles envahissant du développement ;
- mettant en œuvre un programme spécifique « **Santé des personnes détenues** », intégré au projet régional de santé, afin d'améliorer la prise en charge sanitaire de cette population fragile. Une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA de Lille Seclin) a été mise en place en juin 2013 pour compléter la prise en charge sanitaire des 11 établissements pénitentiaires de la région par 8 centres hospitaliers.

■ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET UN ENVIRONNEMENT SAIN

Se prémunir des risques pour la santé est une des préoccupations majeures des citoyens. La mission de santé environnementale assurée par l'État permet de renforcer la connaissance des dangers pesant sur l'environnement et la santé humaine, d'évaluer les conséquences des pollutions sur la santé humaine et d'informer les citoyens en conséquence.

L'État veille à accroître la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux. En 2013, les services de l'État ont délivré 3 290 certificats phytosanitaires d'origine autorisant l'exportation, 83 laissez-passer pour les importations et réalisé 66 inspections. Les services de l'État coordonnent également les contrôles assurés au niveau départemental dans les domaines de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

Le **plan régional santé-environnement 2 (PRSE2)** prévoit des actions pour la prévention des risques auditifs, la qualité de l'air, la lutte contre l'habitat indigne, la promotion du développement durable dans l'alimentation, ou encore l'amélioration de la connaissance en santé-environnement. Un point sur le PRSE2 a été réalisé à l'occasion de la conférence régionale santé-environnement qui s'est tenue le 7 juin 2013.

Élaboré en 2012, le **plan de protection de l'atmosphère** contient 15 mesures réglementaires touchant tous les secteurs d'activité auxquelles s'ajoutent une dizaine d'actions d'accompagnement (formations, communication, accompagnement financier) et 4 études. Il a été mis en consultation auprès des membres des comités départementaux des risques sanitaires et technologiques du Nord et du Pas-de-Calais puis des collectivités. Il a ensuite fait l'objet d'une enquête publique qui s'est terminée le 12 décembre 2013 puis a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 27 mars 2014.

■ FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

La prévention par la promotion des bonnes pratiques est un volet important dans les politiques de santé. L'État met en œuvre avec le Conseil régional le **plan régional de l'alimentation** axé sur la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2013, 56 049 enfants ont bénéficié de l'opération «Un fruit à la récré» (en progression de 21% par rapport à 2012), qui prévoit un accompagnement pédagogique et une distribution hebdomadaire de fruits en dehors de la restauration scolaire.

En déclinaison du plan national «Sport Santé Bien-Etre», les orientations régionales pour la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé ont été fixées pour 2013-2016. 137 actions seront mises en place en région, auxquelles 280 000 € sont dédiés sur la part territoriale du Centre national pour le développement du sport.

Le **programme régional d'éducation à la santé** a été finalisé en juillet 2013. Il permettra d'améliorer l'offre de service en éducation à la santé en tenant compte de problématiques de santé de la région mais aussi des caractéristiques des populations et des milieux de vie..



© DDPP Nord

L'ÉTAT S'INVESTIT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La politique interministérielle d'aménagement du territoire vise à promouvoir un développement des territoires à la fois compétitif, solidaire, équilibré et respectueux de l'environnement.

► POUR UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

Avec 325 habitants au km², le Nord – Pas-de-Calais est la région de province ayant la plus forte densité. Les territoires ruraux représentent quant à eux 23 % de la surface régionale et 5 % de la population. Les espaces naturels et ruraux sont largement imbriqués dans des tissus urbains et périurbains composés de très nombreuses communes de taille modeste et dominés par une architecture souvent horizontale héritée du passé industriel. Un des enjeux centraux pour l'État consiste ainsi à garantir un équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

■ AMÉLIORER LES OFFRES DE TRANSPORT, DU NUMÉRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

▪ Les infrastructures et services de transport



© Port autonome de Dunkerque

La position géographique de la région au cœur de l'Europe du Nord-Ouest constitue un atout majeur pour son développement par de grands équipements de transport ferroviaires et portuaires. En 2013, les services de l'État ont soutenu les projets d'amélioration des infrastructures et de services de transports majeurs :

- le développement des ports de Calais (projet Calais 2015) et Boulogne-sur-mer ;
- la mise en service du contournement ferroviaire de Lille et l'électrification de la ligne Calais-Dunkerque, permettant le développement de l'offre ferroviaire de voyageurs et de marchandises sur ces axes ;
- l'installation d'un terminal de transbordement ferroviaire sur la plate-forme multimodale Delta 3 à Lille dans le cadre du développement d'une autoroute ferroviaire entre Lille et Bayonne qui permettra en régime de croisière un report du trafic de marchandises de la route vers le rail de 240 remorques par jour et par sens ;
- le renforcement de la capacité intermodale des pôles d'échanges ferroviaires avec notamment la modernisation de la Gare Lille Flandres, qui permet d'améliorer la fluidité et la fiabilité des TER.

L'État conduit par ailleurs la politique d'entretien et d'investissement sur le **réseau routier national** et assure la maîtrise d'ouvrage, par exemple pour le raccordement de l'A2 depuis Cambrai et Denain et l'A23 en direction de Lille, permettant d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic. Les travaux des remblais d'élargissement de l'autoroute et de création des bassins d'assainissement ont été réalisés en 2013. Ce chantier, qui se poursuivra jusqu'en 2015, marque la clôture du programme de construction de l'A2 débuté il y a 40 ans.

Un des temps forts de l'année a été la mise en place par le gouvernement, en mars 2013, d'une mission de reconfiguration du projet de canal Seine-Nord-Europe entre l'Oise et Cambrai pour rendre réalisable ce projet structurant.

▪ Numérique et télécommunications

Le numérique est un des atouts de la région, qui accueille de nombreux leaders nationaux ou internationaux de ce secteur : le Nord – Pas-de-Calais est ainsi la troisième région française en matière de création numérique et de jeu vidéo, et la quatrième pour le stockage des données informatiques et la sécurité informatique.

L'**accès au numérique** est un vecteur de développement d'avenir de la région. Le 28 février 2013, le gouvernement a adopté une feuille de route sur le numérique avec trois thématiques : faire du numérique une chance pour la jeunesse, renforcer la compétitivité des entreprises grâce au numérique et promouvoir les valeurs de la République dans la société et l'économie numérique.



Dans le cadre de la mise en œuvre du «Plan national France très haut débit», l'État et les collectivités ont élaboré un **schéma directeur d'aménagement numérique régional** et créé un syndicat mixte ouvert qui assurera sa mise en œuvre. C'est dans la région, à Lille, qu'a été signée, en octobre 2013, la première convention de programmation et de suivi élaborée par la mission France Très haut débit, entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs, pour le déploiement de la fibre optique.

Par ailleurs, les services de l'État en région ont poursuivi en 2013 une mobilisation importante de **crédits européens** (FEDER) en faveur du numérique : plus de 3 millions d'euros de subventions ont été programmés pour des projets d'avenir.

Enfin, pour éclairer le développement du numérique, les services de l'État ont réalisé des études sur deux projets structurants dans le cadre de la préparation de la programmation 2014-2020 des fonds européens : la plate-forme publique d'information géographique et l'impact de la télémédecine en Nord - Pas-de-Calais.

■ DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES RESSOURCES

L'État contribue à la protection de l'environnement et des milieux naturels en Nord - Pas-de-Calais, en association avec les partenaires du territoire.

■ Connaître et préserver les richesses environnementales

Protéger l'environnement demande d'identifier les richesses environnementales afin qu'elles puissent être prises en compte par tous les acteurs de la société, publics ou privés. Pour regrouper la connaissance environnementale, les services de l'État en Nord - Pas-de-Calais ont entamé en 2013 et poursuivront en 2014 l'actualisation du **profil environnemental régional**.

Qu'est-ce que le profil environnemental ?

Le profil environnemental est un document stratégique et une synthèse de l'état de l'environnement à un moment donné. Document de référence, il doit être actualisé tous les 4 ans. Véritable «carte d'identité environnementale», mis à la disposition de tous, il permet aux acteurs concernés de hiérarchiser et de prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs actions. Le nouveau profil environnemental régional comportera un état des lieux factuels (tome 1), une évaluation des pressions (tome 2), une définition des enjeux (tome 3) et une déclinaison territoriale (tome 4).

L'État assure aussi la **protection des sites**.

Il accompagne le développement du parc naturel marin créé fin 2012 au large du Pas-de-Calais et de la Somme .

Il a la responsabilité du classement des sites naturels de la région :

- des études préalables (étude paysagère et étude de préparation) ont été menées dans le cadre de l'opération Grand site des Dunes de Flandres lancée en décembre 2012 ;
- sur le site des Deux caps, les mesures du label Grand site de France permettent d'offrir un accueil de qualité aux nombreux visiteurs tout en respectant l'identité de ce site d'envergure nationale .



Site des Deux caps © Eric DESAUNOIS - CG62

Il éclaire le public sur les enjeux environnementaux des projets d'aménagement ou des documents d'urbanisme : **110 avis de l'autorité environnementale** ont été produits par les services de l'État en 2013 et 120 demandes d'examen au cas par cas préalables à un éventuel avis ont été instruites.

Le **projet de Schéma régional de cohérence écologique-trame verte et bleue** (SRCE-TVVB) a été porté dans sa phase de finalisation par les services de l'État, conjointement avec le Conseil régional après plus de deux ans de concertations. Il s'agit d'un outil réglementaire important pour lutter contre la diminution de la biodiversité régionale et réduire la fragmentation des milieux naturels par les activités humaines. Avec ce schéma, il s'agit d'organiser une circulation plus facile des animaux et des plantes entre les réservoirs de biodiversité de la région, et donc de créer une véritable trame verte et bleue, à l'image de nombreuses initiatives prises à l'échelon local. Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique entre novembre 2013 et début janvier 2014. Il sera adopté par arrêté du préfet de région après délibération du Conseil régional.



■ Une activité agro-forestière mobilisée sur les enjeux de l'environnement

Le Nord - Pas-de-Calais est une grande région agricole, où la conciliation entre performance agricole et préservation de l'environnement prend tout son sens.

L'appel à projet « mobilisation collective pour l'**agro-écologie** » a permis à 5 projets en Nord - Pas-de-Calais de se voir attribuer une aide d'un montant total de près de 400 000 €. Dans la même dynamique, l'État a lancé en octobre 2013 un appel à candidature pour les «Trophées de l'agriculture durable» récompensant les démarches exemplaires ayant pour objectif une agriculture à la fois productive et respectueuse. Sur la base d'une concertation avec les acteurs, un **plan régional pour le développement de l'agriculture biologique** a été approuvé en octobre 2013.

Le déploiement du plan régional **Ecophyto** s'est également poursuivi pour maîtriser et réduire l'emploi des produits phytosanitaires dans les activités agricoles et non-agricoles. Dans la même dynamique, 5 réseaux de fermes pilotes regroupent des exploitations et des lycées agricoles engagés dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.



© Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les services de l'État assurent la promotion d'une **gestion forestière** active, multifonctionnelle, écologiquement et économiquement responsable pour la mobilisation durable des bois des forêts et de leur valorisation/transformation. Des assises régionales des **industries agroalimentaires de la forêt et du bois** se sont tenues en mars 2013 pour renforcer les échanges entre les acteurs du secteur, dans le cadre de la réflexion nationale autour de l'avenir des filières agroalimentaires.

■ PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Le patrimoine est un vecteur de l'attractivité du territoire. Après le classement au titre du patrimoine mondial du Bassin minier en 2012, la région a de nouveau été distinguée par l'Unesco, qui a attribué au Marais audomarois le label « l'homme et la biosphère ».

En 2013, l'État a contribué activement à cette dynamique :

- en assurant le classement de la plaine de **Bouvines** comme site protégé, pour garantir la mémoire de la célèbre bataille de 1214, fondatrice de l'unité politique du pays ;

- en poursuivant les travaux de classement des **80 terrils du Bassin minier**. La conférence régionale des territoires, organe politique de gestion du Bassin minier coprésidé par l'État, s'est réunie pour la première fois le 8 octobre 2013 ;
- en finançant la protection et la valorisation du patrimoine culturel, à hauteur de 11,8 millions d'euros.



FRAC de Dunkerque © DRAC

Des projets majeurs accompagnés par l'État en 2013 sur le patrimoine :

- Ouverture au public du nouveau bâtiment du **Fonds régional d'art contemporain** (FRAC) du Nord - Pas-de-Calais, à Dunkerque, dont la construction a été initiée dans le cadre du contrat de projet État-Région (budget de 15 millions d'euros cofinancé par l'État, la Région et les fonds européens) ;
- Lancement du chantier du nouveau musée-atelier du verre à Sars-Poterie (contribution de l'État à hauteur de 2,6 millions d'euros) ;
- Restauration d'édifices religieux : cathédrale d'Arras (5 millions d'euros), église de Rocquigny (3 millions d'euros, financés par l'État, le Département du Pas-de-calais et la commune), église Notre-Dame de Calais (part État : 700 000€), églises de Tournehem, Saint-Omer à Bavinchove, Saint-Léger à Gosnay ;
- Soutien au développement du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer, étendu en novembre 2013 ;
- Archéologie : création d'un comité scientifique avec le département du Nord autour de l'avenir du site du Forum antique de Bavay, réalisation de fouilles archéologiques ;



L'année 2013 a été **consacré à la préparation** de la **commémoration des deux conflits mondiaux** : les 100 ans du début de la Première Guerre mondiale et les 70 ans de la Libération de la France. L'État a en conséquence produit un effort particulier pour rendre compréhensibles et accessibles au plus grand nombre les documents et les lieux qui témoignent de ces moments majeurs de notre histoire :

- Près d'un projet culturel sur cinq sélectionnés par la Mission nationale du Centenaire de la Première Guerre mondiale émane du Nord - Pas-de-Calais. Parmi eux, l'initiative «**Guerres et paix**», qui permet de multiplier les approches et les points de vue sur le rôle de l'art et du patrimoine au sein des conflits. Une soixantaine d'expositions et d'événements sont organisés en 2014, fédérant la majorité des musées de la région ;
- L'État a financé en 2013 des opérations de **valorisation des archives de la Première Guerre mondiale** : numérisation des archives départementales du Pas-de-Calais et des archives municipales de Calais et restauration de documents à Calais et Douai ;
- Le **Contrat de destination Centenaire de la Première Guerre mondiale** : à l'occasion des secondes Assises du tourisme de mémoire, qui se sont tenues dans la région en novembre 2013, l'État a signé ce contrat avec 10 collectivités, 14 partenaires privés et les associations concernées. Il prévoit notamment l'amélioration des infrastructures d'accueil et de la mobilité entre les sites, ainsi que des actions de communication à l'international.

⇒ Les contrats de destination sont des outils rénovés de développement touristique et de coopération inscrits dans la politique nationale en faveur du secteur du tourisme depuis 2013. Fédérant acteurs publics et privés d'un même territoire autour de thématiques identifiées, ils ont pour objectif de construire une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'international. Un autre projet de contrat de destination est en préparation en région, autour du Louvre-Lens.

■ DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LA RÉGION

En 2013, grâce aux crédits du Centre national de développement du sport l'État a financé plusieurs équipements sportifs contribuant à améliorer la pratique sportive dans la région. Parmi eux :

- L'Arena d'Orchies (1 million €) ;
- L'espace sportif Jean Richmond à Mouvaux (900 000 €) ;
- le centre aquatique de Saint-Amand-les-Eaux (850 000 €) ;
- La réhabilitation de la salle Thérey-Godin à Haubourdin (700 000 €) ;
- La réhabilitation et l'extension de la salle Alain Poher à Bondues (500 000 €) ;
- Le centre régional de voile à Wimereux (250 000 €).

Ces équipements majeurs se retrouvent dans l'**Atlas régional des équipements sportifs**, concrétisation en 2013 d'un partenariat unique entre la DRJSCS et le Conseil Régional. Cet outil en ligne présente les 13 028 équipements sportifs de la région. Il constitue une aide à la décision pour poursuivre la couverture du Nord-Pas-de-Calais en équipements sportifs.



Inauguration de l'Arena d'Orchies © DRJSCS

■ PRÉPARER LES GRANDES CONTRACTUALISATIONS PLURIANNUELLES : FONDS EUROPÉENS ET CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

L'année 2013 a été une année charnière et intense pour les deux principales contractualisations pluriannuelles à l'échelle régionale : celle découlant de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne (programme opérationnel régional FEDER-FSE), celle entre l'État et la Région (Contrat de projet État-Région). A l'achèvement de la programmation 2007-2013 s'est ajoutée la préparation de la suivante, pour les années 2014-2020.

Le **contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013** reposait sur 5 priorités : une économie régionale performante et innovante, l'environnement et la préservation du patrimoine naturel, l'ancrage de la région au cœur de l'Europe des transports, l'attractivité territoriale, la formation au long de la vie. Le financement total des collectivités publiques pour cette programmation s'élevait à **3 milliards d'euros** dont 817 millions d'engagement de l'État.

Ce CPER était étroitement articulé avec la programmation des **fonds européens** 2007-2013, qui représentait plus d'un **milliard d'euros**. L'adossement des fonds européens au CPER a permis de mobiliser plus de **4 milliards de fonds publics entre 2007 et 2013** pour le développement de la région, gérés dans une gouvernance qui associait, aux côtés de l'État, le Conseil régional et les deux conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais.



Fonds européens et Contrat de plan État-Région : des réalisations exemplaires pour le développement du Nord – Pas-de-Calais

Quatre fonds européens ont été mobilisés dans la région :

- Fonds européen de développement régional (FEDER) : financement de 1990 projets à hauteur de 700,9 millions d'euros (recherche, préservation des espaces naturels de la région, modernisation des transports, développement de la télésanté, rénovation thermique, Louvre-Lens, ..) ;
- Fonds social européen (FSE) : 380 millions d'euros pour 5 620 projets : accompagnement des mutations économiques, retour ou accès à l'emploi des plus en difficulté, lutte contre les discriminations à l'emploi, innovation sociale, actions de mise en réseau ;
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : financement de 8 000 projets (dont une mesure phare : la modernisation des bâtiments d'élevage) pour un montant de 63 millions d'euros ;
- Fonds européen pour la pêche : 8 millions d'euros pour plus de 160 projets (développement des entreprises, redynamisation des ports de pêche, promotion des métiers de la mer).

Actions du CPER 2007-2013
en matière d'aménagement :

- Requalification de quartiers des anciennes cités minières (58 millions d'euros de part État) ;
- Mise en œuvre d'actions de formation tout au long de la vie (46 millions d'euros)
- Modernisation des installations agricoles (26 millions d'euros de part État)
- Soutien aux initiatives territoriales (14 millions d'euros inscrits)
- Actions sur les sites sensibles prioritaires comme la digue des alliés de Dunkerque (5 millions d'euros) ;
- Construction du Louvre -Lens (2,75 millions d'euros) ;
- Aire de loisirs du Val Joly (3 millions d'euros) ;
- Campus logistique de Lens (2,4 millions d'euros) ;
- CRITT M2A (Centre de recherche, d'innovation technique et technologique en moteurs et acoustique automobile) de Bruay La Buissonnière (2 millions d'euros) ;
- Centre d'échange transfrontalier de Hardelot (2 millions d'euros) ;
- Aménagement du marais audomarois (1 million d'euros) ;
- Différentes infrastructures de transport : 3ème phase du tramway de Valenciennes, aménagements portuaires, travaux sur voies navigables, ferroviaire.

En 2013, les services de l'État ont préparé avec les collectivités partenaires la nouvelle génération de contractualisation, dans un calendrier contraint :

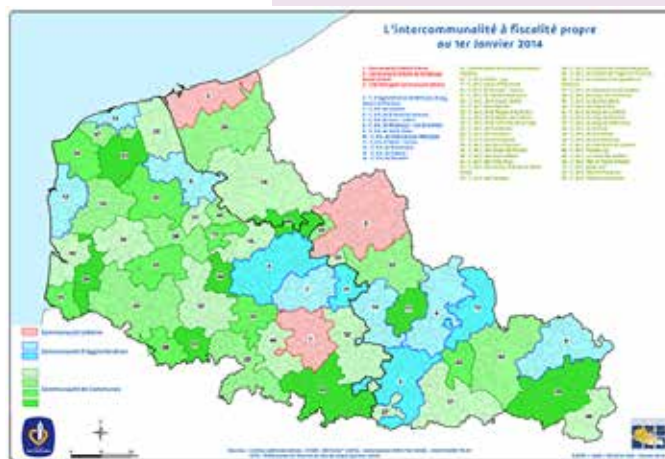
- le Nord – Pas-de-Calais bénéficiera d'un montant de crédits européens sensiblement équivalent à la génération 2007-2013, de l'ordre d'un milliard d'euros ; une partie substantielle de ces crédits sera gérée par le Conseil régional, à sa demande, ainsi que la loi du 27 janvier 2014 en ouvre la possibilité ;
- le CPER 2007-2013 est prolongé en 2014, pour optimiser son exécution ; la préparation du contrat suivant a donné lieu à une phase de réflexion stratégique concertée qui s'est conclue en mars 2014 ; le futur CPER sera articulé avec le programme opérationnel régional FEDER-FSE ; la métropole lilloise en sera un signataire également.

► L'ÉTAT IMPULSE DE NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

L'année 2013 a vu la concrétisation de plusieurs réformes en profondeur initiées par l'État, touchant aux collectivités, à l'organisation des territoires, à la politique de la ville ou encore aux sites de la Défense.

■ ADAPTER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

En 2013, la réforme de la **carte intercommunale** initiée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales s'est achevée sous la conduite des préfets de département. Elle a abouti à une diminution importante du nombre des intercommunalités. La région compte ainsi désormais 53 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (20 dans le Nord et 33 dans le Pas-de-Calais), contre 87 au 1er janvier 2012 : moins nombreux, plus vastes, ils sont encore plus cohérents, en vue d'une efficacité renforcée.



© Conseil régional



Dans l'esprit de cette même loi, un **pôle métropolitain** s'est constitué à l'initiative des collectivités locales en juin 2013 sur la Côte d'Opale (Nord et Pas-de-Calais) ; il rassemble plus de 900 000 habitants. Son objectif est de développer la cohésion entre les territoires, en particulier sur les politiques de transport, de formation universitaire, d'environnement et d'aménagement du territoire. D'autres projets de pôles métropolitains sont suivis par les services de l'État, en Artois et dans le Hainaut.

Adoptée en fin d'année et promulguée le 27 janvier 2014, la **loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** constitue une nouvelle étape dans l'organisation territoriale, après la loi de 2010. Elle renforce les compétences des régions. Elle crée 9 métropoles de droit commun sur le territoire national au 1er janvier 2015. Le Nord – Pas-de-Calais comptera l'une d'elles : la Communauté urbaine de Lille deviendra alors la « métropole européenne de Lille », dotée de compétences étendues sur son territoire.

Un Conseil économique, social et environnemental régional renouvelé

2013 a aussi été l'année du renouvellement, piloté par le préfet de région, du **Conseil économique, social et environnemental régional** (CESER). La séance plénière d'installation de la 8ème mandature du CESER a eu lieu le 5 novembre 2013. Cette nouvelle mandature est caractérisée par l'arrivée de 72 nouveaux membres sur 119, par une place renforcée dévolue aux organismes de jeunesse et des jeunes dirigeants d'entreprises, par la création d'un siège pour le handicap et enfin par une féminisation plus importante (taux de féminisation passé de 15 à 42%). Le CESER est appelé à émettre un avis sur toute question d'intérêt régional relevant de l'action économique, sociale, culturelle ou environnementale. Il a une fonction d'évaluation des politiques publiques et contribue à l'élaboration des stratégies du développement régional.

Par ailleurs, en 2013, les services de l'État ont accentué leur implication dans **deux territoires particulièrement porteurs d'enjeux** :

- le **Bassin minier** où les services se sont investis dans les travaux d'élaboration d'un nouveau Livre blanc, destiné à donner de nouvelles perspectives de développement pour ce territoire interdépartemental de plus d'un million d'habitants ;
- l'**Aire métropolitaine de Lille**, pour laquelle un intense travail de diagnostic et de proposition a été produit et partagé avec les territoires concernés sur les défis de demain : la mobilité, la trame verte et bleue, l'étalement urbain, les questions sociales.

■ DONNER PLUS D'EFFICACITÉ À LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Nord – Pas-de-Calais concentre **10 % environ des zones urbaines sensibles (ZUS) du pays**, alors que le poids démographique de la région dans l'ensemble national est de 6,5%. Près du **quart de la population régionale** vit dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire, marqués par une sur-représentation de très faibles revenus, répartis sur 12 des 14 communautés urbaines ou communautés d'agglomération que compte le Nord – Pas-de-Calais. La politique de la ville est ainsi essentielle en Nord – Pas-de-Calais. Les collectivités territoriales de la région sont très impliquées dans sa mise en oeuvre.



Mons en Baroeul © DRJSCS

Dans ce cadre, l'État a financé en 2013 :

- des projets destinés à renforcer l'**égalité des chances** au travers des 1,4 millions d'euros de crédits de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : école de la deuxième chance, opération « école ouverte », parrainages, ...
- des **opérations de rénovation** dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles au titre du programme national de rénovation urbaine 2004-2013. Pour la région, 41 projets ont fait l'objet d'une convention nationale dans le cadre de ce programme et ont bénéficié des financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ;
- des actions de **soutien à l'emploi** dans les quartiers prioritaires, avec :
 - des moyens renforcés pour les agences de Pôle emploi (plus de 70 nouveaux postes en 2013) ;
 - le déploiement des dispositifs nationaux (emplois francs, contrats de génération...)
 - des mesures d'accompagnement spécifiques : actions de parrainage, expérimentation de 4 clubs jeunes ZUS...



Il a également accompagné les communautés urbaines de Lille et d'Arras, **territoires préfigurateurs de la nouvelle politique de la Ville** préparée par le gouvernement.

⇒ Pour plus d'efficacité, le gouvernement a entrepris en 2013 de refonder la politique de la ville, afin de préparer la nouvelle génération des contrats de ville. Promulguée le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui en découle repose sur :

- un **zonage unique**, permettant de cibler les quartiers ayant le plus de besoins, déterminés sur la base du revenu médian par ménage et de la densité de population ;

- le maintien de **crédits de droit commun renforcés** pour accompagner les quartiers fragilisés ou les quartiers de veille active mais sortant de la géographie prioritaire ;

- un **contrat de ville unique pour la ville et la cohésion urbaine** traitant dans le même cadre les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

■ ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE

L'État accompagne les territoires dans le cadre des restructurations de sites de Défense en région Nord – Pas-de-Calais, au travers de deux **contrats de redynamisation de sites de Défense** (CRSD).

Le CRSD d'Arras est doté sur 5 ans (2009-2014) de 48,1 millions d'euros qui ont permis des travaux d'aménagement et de mise en valeur de la citadelle et de ses abords.



Citadelle d'Arras © Philippe FRUTIER

Le CRSD de Cambrai/Epinoy, signé en 2011, a été prolongé jusqu'en 2016. Doté de 34 millions d'euros, il permet d'accompagner des projets destinés à renforcer l'attractivité et le potentiel de création d'emplois du territoire : développement du secteur tertiaire, accueil, création et développement d'entreprises...

L'installation du pôle régional à l'économie de Défense (PRED) Nord - Pas-de-Calais

Mis en place à l'été 2013 dans le cadre du Pacte Défense PME présenté le 27 novembre 2012 par le Ministre de la Défense, le PRED informe et oriente les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire souhaitant accéder aux marchés du ministère de la Défense.

Il se compose du délégué régional à l'accompagnement des restructurations de Défense et du correspondant en région de la direction générale de l'armement.

Grâce au plan local de revitalisation du département du Nord (7,8 millions d'euros), l'État accompagne également le renouveau économique de la zone d'activités de «Cambrai-Briquette».

► DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EUROPE

Sa situation géographique et les modes d'organisation urbaine qui la caractérisent, inscrivent le Nord – Pas-de-Calais au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, un important bassin de consommation englobant la région parisienne et les denses régions voisines de l'Europe du Nord (Benelux, Rhénanie et Westphalie et agglomération londonienne). La région compte plus de 350 km de frontières terrestres avec la Belgique, et elle se singularise également par sa dimension maritime adossée au détroit le plus fréquenté du monde.

L'État accompagne la coopération internationale des acteurs de la région en s'impliquant dans différents niveaux de coopérations.

■ LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INTERREG

Composante à part entière de la **politique de cohésion économique, sociale et territoriale** conduite par l'Union européenne, la coopération territoriale européenne est financée par des crédits du fonds européen de développement régional (FEDER), et suit le même temps de programmation que le programme opérationnel régional FEDER-FSE. L'année 2013 a ainsi été celle de la clôture de la programmation 2007-2013 (Interreg IV) et celle de la préparation de la génération 2014-2020 (Interreg V).

Le Nord – Pas-de-Calais a bénéficié sur la période 2007-2013 de 4 programmes de coopération territoriale européenne, qui ont représenté un montant cumulé de **981 millions d'euros** : France-Wallonie-Vlaanderen, 2 Mers, Europe du Nord-Ouest et Europe. Le préfet de

région participe aux comités de sélection des projets en vue de leur cofinancement par des fonds européens. Les projets sont nombreux et très variés, et les services de l'État peuvent en être parties prenantes.

⇒ Ainsi, dans le cadre du programme France-Wallonie-Vlaanderen, le projet **APPORT** (Aide à la Préparation des Plans Opérationnels des Risques Transfrontaliers) vise à organiser une planification transfrontalière pour la gestion de crise. A ce titre, les services du Préfet délégué pour la défense et la sécurité (État major interministériel de Zone de défense et de sécurité Nord), le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles et la DREAL en sont des partenaires. En 2013, le programme APPORT a organisé un exercice transfrontalier franco-belge, basé sur le scénario d'un accident de circulation impliquant un nombre important de victimes et une fuite de produits dangereux.



Exercice de sécurité transfrontalier © PDDS

■ LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Appuyées sur une histoire longue, des échanges économiques intenses et une frontière qu'aucun obstacle ne matérialise, les **relations franco-belges** sont les plus développées ; elles concernent par exemple :

- les deux Groupements européens de coopération territoriale (GECT) : Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. L'État est membre de ces instances de gouvernance transfrontalière ; il contribue à leur budget de fonctionnement et assure le contrôle de légalité. Par ailleurs, certains territoires travaillent à l'élaboration de nouveaux GECT, et les services de l'État les accompagnent, comme, en 2013, à sa demande, la ville de Maubeuge, dans la perspective d'un GECT avec Charleroi ;
- la coopération policière, actualisée en mars 2013 par la signature des nouveaux Accords de Tournai qui renforcent les capacités juridiques et opérationnelles d'intervention entre services frontaliers ;

- la requalification des postes-frontières : l'État a procédé à la mise aux normes Schengen de ces sites avec les autorités voisines compétentes. Il réorganise les contrôles et détermine, en partenariat avec les autorités étrangères, les aménagements nécessaires ;
- l'actualisation des travaux du Groupe parlementaire franco-belge (2007) pour dynamiser la coopération transfrontalière : le processus a été lancé à l'initiative de la préfecture en mars 2013 ; il associe les autorités fédérales et fédérées belges, les grandes collectivités territoriales du Nord – Pas-de-Calais, les ambassades. Il cible quelques thématiques prioritaires, tels l'emploi, la mobilité, la formation, la sécurité ou encore la santé et le médico-social ;
- le soutien à des projets spécifiques, comme la réouverture au fret de la ligne ferroviaire Valenciennes-Mons ou l'élaboration d'une charte de concertation franco-belge relative aux problèmes de pollution dans la vallée de la Lys.

Les **relations franco-britanniques** sont régulières au niveau de la préfecture du Pas-de-Calais, centrées sur les questions de sécurité que pose le Tunnel sous la Manche. Afin de renforcer les relations bilatérales avec le Royaume-Uni, le préfet de région et le Conseil général du Pas-de-Calais ont décidé en 2013 l'organisation d'une journée franco-britannique sur le thème de la coopération transfrontalière que se tiendra en 2014.

■ LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En 2013, l'État en région a instruit les demandes de soutien financier (via le ministère des affaires étrangères) de 7 collectivités et associations de la région Nord – Pas-de-Calais engagées dans des projets de coopération avec des **pays en voie de développement** (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Sénégal), pour un montant total de plus de 215 000 €. Ces fonds ont permis d'appuyer des projets locaux, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation (amélioration des conditions de scolarisation), de la santé (campagnes de prévention des maladies infectieuses) ou de l'environnement (gestion des déchets et de l'eau).

Les services de l'État sont eux-mêmes conduits à établir des coopérations internationales. Ainsi, en 2013, trois missions d'expertise ont été conduites dans le domaine de la sécurité avec le Sénégal, le Kosovo et les Philippines.

L'ÉTAT ADAPTE SON ORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Lancé par le gouvernement en 2012, le mouvement de Modernisation de l'action publique (MAP) a pour objectifs d'améliorer l'efficacité des politiques et des services publics, de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et de renforcer ainsi la compétitivité de l'économie. C'est dans ce cadre désormais que s'inscrivent les initiatives d'amélioration du service rendu aux usagers, de modernisation de la gestion des ressources humaines, de mutualisations, portées par l'État en Nord - Pas-de-Calais.

Les dépenses de l'Etat en Nord – Pas-de-Calais : 20 milliards d'euros en 2013

Ce chiffre comprend :

- Les dépenses du budget général de l'Etat en région (15,4 milliards),
- Celles des établissements publics qui y sont implantés (1,6 milliard),
- Les dépenses sociales et les dépenses fiscales (3 milliards).

L'Etat a perçu 10,85 milliards de recettes fiscales en Nord – Pas-de-Calais.

► AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS ET FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

La volonté d'accroître la qualité du service rendu aux usagers se concrétise par l'engagement des services dans des démarches de qualité mais aussi dans la simplification des procédures administratives et dans le développement de l'administration numérique.

■ MIEUX ACCUEILLIR LE PUBLIC

Les services de l'État dans le Nord et dans le Pas-de-Calais sont engagés dans l'amélioration de la qualité de l'accueil de tous les publics. Ceci concerne plus particulièrement les préfetures et sous-préfetures qui reçoivent le plus grand nombre d'usagers. Ces démarches s'inscrivent notamment dans les labellisations nationales Marianne et Qualipref.

Des aménagements ont été réalisés au sein de la préfeture et des sous-préfetures du Nord pour faciliter l'accueil des personnes handicapées. Après une phase d'audit en début d'année 2013, la préfeture du Nord s'est vue décerner le **label Marianne** par un organisme de

certification indépendant. Ce label atteste du respect des 19 engagements de ce référentiel, portant sur les modalités d'accueil sous toutes ses formes (physique, téléphonique, courrier, électronique). Il apporte aux usagers des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil. La sous-préfeture de Douai s'est également engagée en 2013 dans une démarche d'amélioration de l'accueil.

Un travail sur les horaires d'ouverture de la préfeture et des sous-préfetures a permis d'améliorer leur lisibilité et de rendre un meilleur service aux usagers.

Depuis 2011, la préfeture et les sous-préfetures du Pas-de-Calais sont engagées dans la démarche de qualité **Qualipref**, spécifique au ministère de l'Intérieur. La sous-préfeture de Lens a été certifiée Qualipref 2 en juillet 2013. En lien avec cette démarche d'amélioration du service rendu aux usagers, et pour limiter l'attente aux guichets, la préfeture du Pas-de-Calais a mis en place une procédure de **dépôt express**, guichet en libre service permettant durant les heures de fermeture des guichets de déposer à l'agent d'accueil les principales demandes liées aux cartes grises (changement de domicile ou de propriétaire ou demande de duplicata).

■ SIMPLIFIER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Dans le cadre de la politique de simplification administrative nationale, deux expérimentations ont été confiées au Préfet de région Nord - Pas-de-Calais. Elles concernent :

- une refonte et une simplification de la réglementation des transports exceptionnels ;
- la délivrance d'une autorisation unique regroupant l'autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et le permis de construire pour les installations de production d'énergies renouvelables.

Préparées en 2013, ces expérimentations permettront de réduire les délais nécessaires à l'obtention des autorisations correspondantes, à niveau de protection constant, et faciliteront ainsi l'activité des opérateurs, des entreprises et des gestionnaires.

■ DÉVELOPPER L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Pour faciliter l'accès des usagers aux informations relatives aux services départementaux de l'État, un **nouveau site Internet départemental de l'État dans le Nord** a ouvert en septembre 2013. Il regroupe les informations de la préfeture et des trois directions départementales interministérielles et relaie les actualités de l'ensemble des services de l'État dans le département.



La direction régionale des finances publiques (DRFIP) offre aux usagers la possibilité d'effectuer leurs règlements par moyens de paiement électroniques. Un plan de **déploiement de terminaux de paiement électronique** (TPE) a donc été mis en place dans le Nord pour répondre aux attentes des usagers. Au 31 décembre 2013, 52 centres des finances publiques du département étaient dotés d'un TPE. A la fin de l'année 2014, l'ensemble des services devrait en être doté, soit 37 centres des finances publiques supplémentaires. La DRFIP a aussi déployé le protocole d'échange dématérialisé de ses données comptables auprès des collectivités territoriales, adopté à ce jour par **7% des collectivités** dans le Nord.

L'État porte également la mutualisation et la valorisation des données de ses services. En 2013, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a ainsi achevé la diffusion des résultats du recensement agricole de 2011 avec 4 dernières publications sur l'installation, l'environnement, l'élevage et la structure des exploitations agricoles. La DRAAF a également préparé en 2013 la diffusion des données géographiques de l'État en conformité avec la directive européenne Inspire. Ces données sont accessibles sur la plate-forme régionale de données géographiques État/Région/collectivités PPIGE.

► INTRODUIRE DE NOUVELLES DYNAMIQUES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'État employeur est engagé dans la modernisation de sa gestion des ressources humaines, dans une logique interministérielle : établissement d'une cartographie des emplois et des effectifs des services de l'État, étude fine sur l'emploi public en région réalisée par l'INSEE, éléments pour une meilleure gestion prévisionnelle...

Les actions d'amélioration de la couverture en médecine de prévention, et de développement de l'offre de logements temporaires d'accueil ont été poursuivies et le diagnostic réalisé pour prévenir les risques psychosociaux ouvrira sur une campagne de formation adaptée.



© SGAR

L'État conduit également le développement de **mutualisations avec la fonction publique hospitalière et les collectivités territoriales** dans le domaine des ressources humaines. Ces actions portent sur le développement d'une offre de formation accessible aux agents des trois versants de la fonction publique mais aussi sur la mobilité inter-fonction publique des agents. La plate-forme interministérielle des ressources humaines apporte conseil et accompagnement aux agents en recherche de mobilité et encourage la coopération entre employeurs recruteurs pour développer un marché régional de l'emploi public. Le projet « Mobilité inter fonctions publiques » mené dans ce cadre a reçu le grand prix du management public décerné au Salon de l'emploi public en avril 2013. Ce projet a pour ambition d'agir sur l'attractivité de la région Nord – Pas-de-Calais en favorisant la mobilité des agents publics, la gestion par les compétences et en améliorant leurs conditions d'exercice.

► UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE

Les mutualisations au sein de la fonction publique, la politique d'achat publique et la gestion immobilière contribuent à la rationalisation des dépenses de l'État, également engagée dans une démarche d'exemplarité en matière environnementale.

■ RATIONALISER LE PILOTAGE ET L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Une évolution importante réside dans la décision prise par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 de rendre le **préfet de région responsable des budgets opérationnels de programme** des services placés sous son autorité à partir du budget 2014. Le préfet de région arrêtera désormais la répartition des crédits alloués à son territoire entre les différents services de sa région, en association avec les chefs de services déconcentrés. Cette mesure permettra de conforter la coordination et la cohérence des politiques publiques à l'échelle régionale.

Par ailleurs, le **schéma régional de mutualisation** permet des rapprochements entre les services de l'État dans des domaines variés.

La réalisation du programme d'archivage de la mission interministérielle pour la gestion des archives (MIGA), créée en 2012 s'est ainsi poursuivie pour les 13 services de l'État adhérents, à hauteur de 150 000 € HT.



La Mission régionale achat mutualisation veille à la mise en œuvre de la politique d'achat des services de l'État et de ses établissements publics en région. Définie par le service des achats de l'État, cette politique vise un double objectif de performance économique et d'accès des PME à la commande publique. Ce dispositif a été renforcé et étendu suite au décret du 16 juillet 2013, il s'est traduit au plan local par la création d'un **comité régional achat**.

Celle-ci a par ailleurs poursuivi le déploiement de plusieurs marchés régionaux tout au long de l'année 2013. Elle a ainsi mis en place un marché régional de nettoyage générateur d'une économie globale de 1,8 million d'euros HT, préparé la mise en place d'un marché de maintenance des systèmes de protection contre l'incendie et piloté le renouvellement du premier marché mutualisé d'entretien maintenance des installations de chauffage climatisation ventilation qui sera notifié en 2014.

■ OPTIMISER LA GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

L'État est engagé dans un processus de rationalisation de sa gestion immobilière dans le cadre notamment de schémas pluriannuels de stratégie immobilière mais aussi du schéma régional de mutualisation.

Au titre du schéma régional de mutualisation, la mise en place en 2013 d'une **Mission interministérielle pour la gestion du patrimoine immobilier de l'État** (MIGPIE) doit être soulignée.

Cette mission, qui est adossée aux directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) du Nord et du Pas-de-Calais, appuie le préfet de région sur les choix de travaux éligibles aux financements du programme pour l'entretien immobilier des locaux de l'État. Elle apporte également une expertise aux maîtres d'ouvrage, parmi les services de l'État qui en expriment le besoin, pour conduire et assurer le suivi de leurs opérations d'entretien immobilier.

Le responsable de la politique immobilière de l'État (RPIE), placé auprès du Directeur régional des finances publiques, seconde le préfet dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État : il est ainsi chargé de la représentation de l'État-proprétaire, de la défense de ses intérêts et de l'optimisation de son parc immobilier.

En 2013, la fiabilisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière a été menée à bien dans les deux départements de la région. Elle a permis d'améliorer la connaissance de l'état des bâtiments administratifs (modalités d'occupation, coût des services) et d'enrichir les données figurant dans l'ancien tableau général des propriétés de l'État. Les fiches relatives aux implantations de services de l'État ont été mises à jour sous la coordination des responsables départementaux de la politique immobilière de l'État. Au total, ce sont plus de 1 300 fiches dans le Nord et le Pas-de-Calais qui ont été traitées et validées.

La rationalisation d'implantations immobilières pour les nouvelles directions découlant de la RéATE (réforme de l'administration territoriale de l'État) a été poursuivie et a permis des gains. D'autres opérations de densification de bâtiments domaniaux ont été réalisées, par exemple à la Cité administrative de Lille (services de la Police nationale) ou au Centre des finances publiques de Cambrai (permanence de la Banque de France).

La mise en œuvre de la loi sur la mobilisation du foncier public pour le logement social a permis le recensement de 26 biens domaniaux et de 10 biens d'opérateurs (RFF et SNCF) destinés à être cédés en vue d'y développer une offre nouvelle de logements et pouvant bénéficier de la décote de droit. La liste des biens concernés sera mise à jour au minimum une fois par an.

■ UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les services de l'État en Nord - Pas-de-Calais veillent à adopter des comportements exemplaires pour préserver l'environnement.

Conformément aux dispositions de la loi Grenelle II, un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (BEGES), ou bilan carbone, a été réalisé par quinze administrations de l'État en Nord - Pas-de-Calais sur les années de référence 2011 ou 2012. Treize d'entre elles ont accompagné ces bilans par des plans d'action visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les leviers utilisés sont les déplacements et les consommations d'énergie ou le papier, en mettant en place des politiques d'achat durable, et en rationalisant les parcs informatiques, les parcs d'imprimantes individuelles ou le nombre de véhicules de service. Pour onze des treize administrations concernées, ces plans d'actions comprennent des actions à court terme mises en œuvre en 2013 et 2014. Ces bilans sont rendus accessibles au public par voie électronique.

Enfin, les administrations de l'État encouragent leurs agents à changer leurs habitudes de déplacement pour réduire l'utilisation de véhicules polluants. Dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, les premières **installations de recharge destinées aux véhicules électriques** ont été mises en place à Lille et à Arras.



L'action de l'État en Nord - Pas-de-Calais - 2013
Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 -59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord-pas-de-calais.gouv.fr

Conception & réalisation :
Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais / SGAR
Préfecture du Nord / SIDSIC Nord

Photos de couverture : Préfecture du Nord, SGAR, Fotolia

Rédaction achevée en Juillet 2014